

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt six

Le Mercredi 30 Septembre à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de **Monsieur Guy FAUCHER, MAIRE DE SCAËR**.

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Guy **FAUCHER**, Isabelle **TANGUY**, Gaëtan **COSQUER**, Pierre-Yves **LE FER**, Valérie **GRÉGOIRE EVENNOU**, Cédric **GOUIFFÈS**, Marlène **LEFEVRE**, Benoît **GUEGAN**, Marianne **VOISIN**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Brigitte **SELLIN FAUCHER**, Pierre-Olivier **MOY**, Gaëlle **REFFO**, Vincent **HUET**, Stéphane **ALLOT**, Sylvie **TROUBOUL**, Arnaud **LE GOFF**, Mathilde **LE BAYON GRILO**, Sandrine **LIZANT MALHERE**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SÉNÉCHAL**, Fabrice **MALHERE**, Barbara **STEMPF**, Olivier **TRAOUEN**, Jeanine **DANIEL**, Dominique **LE CROM**.

ABSENTS EXCUSÉS : Nadia **BELKALEM**, Ségolène **ERDMANN**, Pascal **PÉREZ** qui ont donné procuration à Pierre-Yves **LE FER**, Gaëlle **REFFO**, Vincent **HUET**.

Madame Marianne **VOISIN** a été élue secrétaire.

DEL 30.09.2026 / 2026/115 : TRAVAUX : TRAVAUX : Eclairage Public – Extension 7 points lumineux - Rue Henri Croissant et Route de Bannalec :

RAPPORTEUR M. LEFER,

L'assemblée délibérante est informée du projet suivant : Eclairage Public – Extension 7 points lumineux - Rue Henri Croissant et Route de Bannalec.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SCAËR afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la

majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

ECLAIRAGE PUBLIC Extension	45 000,00 € HT
Soit un total de	45 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	2 625,00 €
Financement de la commune	42 375,00 €
Soit un total de	45 000,00 €

VU l'exposé de M. LEFER,

VU l'avis favorable de la Commission « Voirie, Urbanisme et Travaux » en date du Mercredi 16 Septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

Article N°1 :

D'ACCEPTER le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Extension 7 points lumineux - Rue Henri Croissant et Route de Bannalec.

Article N°2 :

D'ACCEPTER le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 42 375,00 €

Article N°3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Article N°4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance



Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

